



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9598^e séance

Mardi 9 avril 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Gatt (Malte)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Geng Shuang
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M ^{me} Shino
Mozambique	M. Kumanga
République de Corée	M. Sangjin Kim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M. Sowa
Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2024/267)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2024/267)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Luis Gilberto Murillo Urrutia, Ministre des relations extérieures de la Colombie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et M^{me} Marcela Sánchez Buitrago, Directrice exécutive de Colombia Diversa.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/267, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu.

M. Ruiz Massieu (*parle en anglais*) : Je suis heureux d'avoir l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité en cette journée symbolique en Colombie, dédiée chaque année aux victimes du conflit armé dans le pays. Elles devraient toujours être au cœur de nos efforts de construction de la paix, en Colombie et ailleurs.

Je salue la présence parmi nous de M. Luis Gilberto Murillo Urrutia, Ministre colombien des relations extérieures, et je remercie une nouvelle fois le Gouvernement colombien de son appui constant à l'action de la Mission

de vérification des Nations Unies en Colombie. Je salue également la participation de M^{me} Marcela Sánchez Buitrago, représentant l'organisation non gouvernementale Colombia Diversa, qui donne à voir l'incidence que les conflits ont sur les femmes et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, ainsi que leur rôle important d'artisanes de la paix. Je tiens enfin à souligner la présence de M. Roberto Vidal, Président de la Juridiction spéciale pour la paix, ainsi que le leadership dont il fait preuve en ce moment important pour la Juridiction.

La Colombie a franchi un cap dans ses ambitions, s'agissant aussi bien de mettre en œuvre l'Accord final de 2016 pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable que de poursuivre les initiatives de dialogue qu'elle a lancées. Le Conseil de sécurité a pu le constater de lui-même durant sa récente visite : la Colombie, depuis les plus hautes sphères du Gouvernement et des institutions de l'État jusqu'à la société civile et aux communautés vulnérables des régions qui se ressentent toujours du conflit, nourrit un profond désir de paix. La principale gageure pour transformer cette aspiration en réalité est de canaliser l'ample volonté politique et l'impressionnante motivation de la société civile afin de récolter des dividendes de la paix toujours plus tangibles sur le terrain. Pour y parvenir, les Colombiens vont devoir surmonter leurs divisions et s'employer à s'unir, toutes tendances politiques confondues, au service de leur intérêt commun à se forger un avenir pacifique.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Le système de justice transitionnelle établi dans l'Accord final témoigne de la confiance instaurée par les parties colombiennes, à l'époque, pour régler un conflit qui durait depuis près d'un demi-siècle. Ce système présente un équilibre délicat, qu'il est fondamental de préserver pour respecter le caractère central des victimes et concrétiser la transition tant attendue vers la paix. Dans le cadre de ce système, la Commission de la vérité a joué un rôle essentiel pour établir la vérité historique sur le conflit. Ce rôle est complété par le mandat de la Juridiction spéciale pour la paix, qui s'emploie à enquêter sur les cas les plus emblématiques et les plus représentatifs du conflit ainsi que sur les schémas associés aux crimes les plus graves, et à sanctionner les principaux auteurs de ces actes. La responsabilité de la Juridiction spéciale est intrinsèquement liée à la transition d'une situation de guerre à une situation de paix. Il s'agit d'une tâche d'une importance prodigieuse, qui exige de concilier de multiples éléments : la rigueur, la rapidité, les droits des victimes et les

garanties juridiques de ceux qui comparaissent devant la Juridiction spéciale, le tout pour honorer les engagements pris dans le cadre de l'Accord.

L'autonomie et l'indépendance dans la prise de décisions ont été et resteront fondamentales pour permettre à la Juridiction spéciale de s'acquitter de son mandat. Par ailleurs, son cadre est déterminé par les équilibres instaurés par les parties dans le cadre de l'Accord et inscrits dans la loi. Je me félicite que le prononcé des premières peines de la Juridiction spéciale pour la paix approche à grands pas. Les victimes ont besoin que cela se soit fait sans plus attendre. Compte tenu des difficultés récentes, je voudrais saisir cette occasion pour me faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties concernées afin qu'elles créent les meilleures conditions possibles pour ce moment si important et tant attendu, et ce, par le biais d'un dialogue constructif, en vue de surmonter les obstacles et de trouver des solutions dans le cadre établi par l'Accord final. Les Colombiens et les Colombiennes nous ont montré à maintes reprises qu'ils pouvaient régler leurs différends par le dialogue, et je suis convaincu que cette fois-ci ne sera pas une exception.

(l'orateur reprend en anglais)

Alors que des milliers d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, qui ont déposé les armes de bonne foi, ont respecté les engagements pris dans le cadre de l'Accord, la nécessité de réaliser des progrès concrets et durables dans sa mise en œuvre est devenue de plus en plus pressante avec le temps. À cet égard, je recommande une meilleure utilisation du dispositif de mise en œuvre, notamment la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final. En outre, j'invite le Gouvernement à parachever les instruments juridiques nécessaires à la mise en œuvre rapide du Programme global de réintégration et du système national de réintégration afin de donner des certitudes à ces hommes et à ces femmes et de consolider leur transition vers la vie civile.

La sécurité constitue également un élément clef de la réintégration des ex-combattants et reste une préoccupation majeure. Malheureusement, 11 autres ex-combattants ont été tués depuis la publication du dernier rapport (S/2023/1033). Et comme le Conseil de sécurité l'a entendu plus d'une fois au cours de sa récente visite, les figures de la société civile, ainsi que des communautés entières, en particulier les communautés autochtones et afrocolombiennes, subissent encore de plein fouet les effets de la violence persistante et de la présence limitée des institutions de l'État dans diverses régions. Lors de mes récentes

visites dans le Cauca, le Valle del Cauca et le Norte de Santander, les groupes ethniques, les autorités locales, la société civile et le secteur privé ont tous réclamé la sécurité. L'élection, le mois dernier, d'une nouvelle Procureure générale, M^{me} Luz Adriana Camargo, offre l'occasion de mener des enquêtes et de poursuivre en justice avec une vigueur renouvelée les responsables des crimes commis contre d'ex-combattants et des dirigeants sociaux. Je l'ai rencontrée récemment et j'ai été encouragé par le fait que ses priorités immédiates comprennent le renforcement de la Cellule spéciale d'enquête créée par l'Accord final et des efforts plus vastes pour lutter contre les structures criminelles responsables de la violence.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Les cessez-le-feu bilatéraux actuels constituent une étape importante pour renforcer la confiance dans les négociations et réduire la violence dans le pays. Toutefois, ils ne sauraient remplacer les politiques de sécurité de l'État visant à assurer la protection et le bien-être des communautés touchées par le conflit. Ces efforts doivent être complémentaires. Nombre de ces politiques, telles que celle concernant le démantèlement des groupes armés ou la politique de défense du Gouvernement, qui met l'accent sur la sécurité humaine, sont évoquées dans l'Accord final. J'espère que des progrès seront réalisés pour les mettre en œuvre sans plus tarder.

Dans un contexte difficile pour la table du dialogue, avec des désaccords importants entre les parties qui doivent encore être résolus, le Gouvernement et l'Armée de libération nationale se rencontreront à Caracas cette semaine. À cette occasion, j'espère qu'il sera possible d'évaluer la mise en œuvre des accords passés à ce jour et que des décisions seront prises pour faire avancer le programme convenu dans l'Accord de Mexico (S/2023/299, annexe). J'ai bon espoir que les parties, avec le soutien ferme de la communauté internationale, seront en mesure de surmonter les difficultés actuelles et de réaffirmer à la société colombienne l'engagement de la table nationale de dialogue à parvenir à des accords définitifs qui présentent des avantages tangibles pour les communautés.

En ce qui concerne les dialogues entre le Gouvernement et le groupe connu sous le nom d'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, j'exhorte les parties à rester concentrées sur le règlement de leurs différends à la table des négociations, malgré les difficultés actuelles, en gardant à l'esprit l'occasion singulière qu'elles ont en ce moment de contribuer à la construction d'un avenir différent. Pour ce faire, il est essentiel qu'elles s'appuient sur les progrès réalisés à ce

jour et donnent des signes clairs de leur volonté de parvenir à la paix. Toute hostilité à l'égard de la population civile envoie un message contraire, érodant la confiance entre les parties et la société, comme l'ont montré les actes de violence répréhensibles contre la population autochtone du Cauca qui ont conduit le Gouvernement à suspendre partiellement le cessez-le-feu.

(l'orateur reprend en anglais)

Le premier chapitre de l'Accord final, consacré à la réforme rurale, propose une feuille de route pour s'attaquer à certaines des causes structurelles du conflit en Colombie. Il vise notamment à résoudre les inégalités historiques en matière de droits fonciers qui perdurent depuis des décennies. Parmi ses priorités figurent la distribution, la régularisation et la restitution des terres, ainsi que la fourniture de biens et de services publics aux zones rurales de Colombie. Bien qu'il reste un long chemin à parcourir pour atteindre les objectifs ambitieux énoncés dans l'accord de paix, le Secrétaire général reconnaît dans son rapport (S/2024/267) les augmentations considérables des allocations budgétaires et les efforts du Gouvernement actuel pour mettre à disposition des terres et régler les conflits d'ordre foncier. Un effort continu de mise en œuvre de ces dispositions, appuyé par des investissements importants et la participation coordonnée de tous les ministères et institutions publiques concernés, est nécessaire pour surmonter les inégalités qui ont longtemps alimenté les cycles de violence dans les campagnes.

De même, le chapitre de l'Accord consacré aux questions ethniques et les dispositions relatives à l'égalité des genres visent à remédier à l'exclusion de longue date des communautés autochtones et afrocolombiennes, ainsi que des femmes et des personnes LGBTQ, et aux effets disproportionnés du conflit sur ces groupes. J'attends avec impatience de voir des résultats concrets dans les efforts visant à atteindre l'objectif de mise en œuvre de 60 % du chapitre ethnique d'ici à 2026. Je suis également convaincu que le plan d'action national lié à la résolution 1325 (2000), qui sera bientôt lancé, contribuera à la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le pays. Il sera important de veiller à la cohérence globale entre le plan et les dispositions de l'Accord final relatives à l'égalité entre les genres. En outre, les principes inscrits dans le plan concernant la participation des femmes et l'élaboration d'accords qui tiennent compte des dimensions de genre du conflit et de la consolidation de la paix doivent être dûment pris en compte et reflétés dans les initiatives de dialogue en cours avec les groupes armés.

La visite du Conseil en février a été une manifestation de soutien aux efforts créatifs et courageux déployés en Colombie. Je suis certain qu'elle a apporté à tous les secteurs de la société l'encouragement dont ils avaient tant besoin pour persévérer dans leur lutte pour la paix. Quand bien même elle est difficile et exige énormément de patience, la décision de la Colombie de privilégier le dialogue comme principal moyen de règlement du conflit fait de ce pays un modèle plus que jamais pertinent dans le monde d'aujourd'hui. Je suis convaincu que le Conseil se fera l'écho de nos appels à encourager tous les acteurs en Colombie à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre l'Accord final de 2016 et poursuivre le dialogue afin de consolider davantage la paix dans le pays.

La Présidente *(parle en anglais)* : Je remercie M. Ruiz Massieu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Sánchez Buitrago.

M^{me} Sánchez Buitrago *(parle en espagnol)* : Je remercie le Conseil de l'occasion qui m'est donnée de l'informer aujourd'hui sur la situation en Colombie.

Je m'appelle Marcela Sánchez Buitrago. Je suis Directrice exécutive de Colombia Diversa. Je viens d'un pays marqué par la guerre mais qui espère la paix, un pays où l'organisation que je dirige travaille depuis 20 ans avec le mouvement féministe pour défendre les droits des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des queers (LGBTQ) en Colombie. Grâce à nos efforts collectifs, ce qui était autrefois impensable est aujourd'hui possible : des initiatives de paix qui reconnaissent toutes les personnes, un changement social lent mais véritable vers un monde sans discrimination et un cadre juridique ancré dans l'égalité.

Aujourd'hui, ma déclaration portera sur les conséquences du conflit sur les personnes LGBTQ en Colombie, sur les possibilités offertes par le programme pour les femmes et la paix et la sécurité pour remédier à ces conséquences et enfin, sur ce qu'il reste à faire pour garantir une paix inclusive en Colombie. Depuis longtemps, les personnes LGBTQ, tout comme les femmes, ont été prises pour cible en Colombie en raison de leur identité à cause des normes patriarcales profondément enracinées et d'une discrimination sociale et juridique, ce qui a contribué aux violences extrêmes dont elles ont été victimes pendant le conflit armé. Les personnes LGBTQ, en particulier les Afro-Colombiens et les adolescents, ont été persécutées, assassinées ou victimes de disparitions, du fait des acteurs armés.

En mars, le registre établi par l'Unité d'aide aux victimes faisait état de plus de 6000 victimes LGBTQ dans le cadre du conflit en Colombie. Selon les estimations du rapport final de la Commission de la vérité, ces violences comprennent des déplacements forcés, l'exil, des violences sexuelles et des assassinats. Nous ne disposons toujours pas de données précises sur le nombre de victimes LGBTQ ni sur les crimes commis contre elles pendant le conflit armé en Colombie. Cette absence d'informations est la première preuve que nos vies ne sont pas considérées comme importantes pour la consolidation de la paix dans le pays. En raison de la stigmatisation sociale, du manque de documentation et de la peur des représailles, nous ne connaissons peut-être jamais toute l'étendue des violences commises contre nous. Cela explique également pourquoi de nombreuses personnes LGBTQ qui ont survécu à la violence armée se sont retrouvées sans recours juridique en raison d'un système qui ne reconnaît pas les violences dont elles ont été victimes comme un crime – je pense notamment aux personnes à qui on a coupé les cheveux de force ou à qui on a obligé à porter certains vêtements. Cependant, le contexte des violences montre clairement que ces crimes s'inscrivent dans un schéma de persécution fondée sur le genre. Il s'agit d'un crime contre l'humanité qui doit être enfin jugé.

Comme le savent les membres du Conseil, la Colombie reste l'un des pays les plus meurtriers au monde pour les défenseurs des droits humains, et les défenseurs LGBTQ sont exposés à des risques particuliers. En 2023, nous avons recensé huit assassinats de défenseurs des droits humains LGBTQ, et en février dernier, Aldinebin Ramos, cofondateur de l'Asociación LGBTQ+ Chaparral Diversa et artisan de la paix, a été abattu à son domicile par des assaillants inconnus. Pour environ la moitié de ces meurtres, les éléments de preuve semblent indiquer que ces défenseurs ont été pris pour cible en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Nous avons également constaté que des défenseurs des droits humains LGBTQ sont tués dans le contexte d'autres événements, comme des déplacements, des blessures et des violences sexuelles.

Chaque attaque et chaque meurtre visant une personne LGBTQ qui ne fait pas l'objet d'une enquête envoie un message : nos vies ne comptent pas. J'espère qu'aujourd'hui, le Conseil pourra envoyer deux messages forts à la population LGBTQ colombienne, à savoir que nos vies sont importantes et que le Conseil est déterminé à nous protéger. Faire des défenseurs des droits humains et d'autres personnes LGBTQ des cibles militaires entrave leur capacité à participer aux efforts de paix et

au débat démocratique. C'est pourquoi je voudrais poser une question aux membres du Conseil. Si nous sommes entraînés violemment dans la guerre, pouvons-nous être tenus à l'écart des efforts de consolidation de la paix ? La réponse est non. Sur la base du principe qui est au cœur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, pour parvenir à une paix pérenne, les personnes LGBTQ doivent participer à chaque étape de la consolidation de la paix : négociations, cessez-le-feu, efforts de démobilisation, processus de justice transitionnelle et élaboration de mesures de réparation. Le Conseil peut recommander cette pratique dans le cadre de tous les processus de paix dans le monde. À cet égard, alors que le Gouvernement colombien s'apprête à publier son premier plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000), il est essentiel d'y intégrer des mesures spécifiques pour les femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres et de veiller à ce que la participation des organisations LGBTQ à sa mise en œuvre continue d'être garantie.

Pour changer l'histoire, il faut également que les auteurs de violences fondées sur le genre commises pendant le conflit armé rendent compte de leurs actes. La Juridiction spéciale pour la paix a récemment ouvert l'affaire 11, qui se penchera sur la violence fondée sur le genre, la violence sexuelle, les violences obstétricales et d'autres crimes fondés sur des préjugés contre l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de la victime. Ce processus judiciaire vise à s'attaquer aux causes profondes de la violence fondée sur le genre contre les femmes et les personnes LGBTQ en période de conflit armé, et nous espérons qu'il nous rapprochera de la fin de l'impunité. Nous pensons que cela peut être une lueur d'espoir pour toutes les personnes LGBTQ qui ont survécu à des persécutions fondées sur le genre dans le monde.

Enfin, je voudrais proposer au Conseil de sécurité plusieurs recommandations sur la manière dont il peut soutenir les efforts visant à garantir la participation des personnes LGBTQ au processus de consolidation de la paix en Colombie.

Premièrement, le Conseil doit exiger la participation pleine, égale et en toute sécurité des femmes et des personnes LGBTQ à la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et aux négociations avec d'autres acteurs en Colombie.

Deuxièmement, il doit appeler à la fin des attaques contre les personnes et les défenseurs LGBTQ et demander que les responsables soient dûment punis. Pour ce faire, il faut notamment insister sur la pleine mise en œuvre du

Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains, intégrer les questions de genre dans les travaux de l'Unité nationale de protection et demander à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie de faire régulièrement rapport au Conseil de sécurité sur la situation des défenseurs des droits humains, y compris les défenseurs LGBTQ.

Troisièmement, il faut demander à la Mission de vérification de donner la priorité à l'appui à la mise en œuvre d'une approche tenant compte des questions de genre, un domaine dans lequel peu de progrès ont été réalisés, ainsi que d'une approche tenant compte des questions ethniques.

Quatrièmement, le Conseil doit demander instamment au Gouvernement colombien d'inclure l'interdiction de la violence sexuelle dans tous les futurs accords de cessez-le-feu et de veiller à une judiciarisation adéquate de toutes les violences fondées sur le genre dans les négociations avec d'autres groupes armés. De même, le Conseil doit continuer à appuyer les travaux de la Juridiction spéciale pour la paix, notamment en ce qui concerne la décision d'ouvrir l'affaire 11, et garantir la participation des organisations de femmes et des personnes LGBTQ à ce processus de transition.

Cinquièmement, le Conseil doit exhorter le Gouvernement colombien à consulter régulièrement les femmes et les personnes LGBTQ dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de son plan d'action national sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. La nomination n'est pas toujours synonyme de participation.

Nous devons considérer la Colombie comme un laboratoire pour la mise en œuvre des principes d'égalité, de non-discrimination et d'inclusion qui sont au cœur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le succès ou l'échec dans notre cas pourrait créer un précédent important pour la protection des droits des personnes LGBTQ dans d'autres régions du monde. Nous espérons que le Conseil saisira cette occasion pour donner l'exemple.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Sánchez Buitrago de son exposé. Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, et M^{me} Marcela Sánchez Buitrago de leurs exposés d'aujourd'hui, et je souhaite la bienvenue à notre séance au Ministre des relations

extérieures, M. Luis Gilberto Murillo Urrutia. Je voudrais également remercier le Gouvernement colombien d'avoir accueilli les membres du Conseil de sécurité en février. Cette visite nous a permis de constater directement les progrès accomplis et les défis à relever sur le terrain et de démontrer l'engagement continu du Conseil en faveur d'une paix pérenne en Colombie.

L'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable conclu en 2016 est une feuille de route pour parvenir à la paix et à la sécurité grâce aux transformations dans les territoires. Nous saluons l'engagement du Gouvernement à le mettre pleinement en œuvre. C'est l'un des messages clefs que nous avons entendus durant notre visite. Nous encourageons le Gouvernement à tirer pleinement parti de l'architecture de paix mis en place en 2016 pour honorer les engagements pris dans le cadre de l'Accord. La Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final est un mécanisme important pour que ces progrès soient réalisés, et nous espérons vivement qu'elle continuera de se réunir et que toutes les parties feront preuve d'un dynamisme et d'un engagement soutenus à cet égard. Nous saluons également l'engagement du Gouvernement en faveur de la réforme rurale, notamment l'annonce selon laquelle 8 millions de dollars ont été alloués au Fonds de développement pour les femmes rurales.

Comme l'a souligné M^{me} Sánchez Buitrago, la violence et la criminalité – notamment les meurtres d'ex-combattants, de figures de la société civile, de défenseurs des droits humains et de membres de la communauté LGBTQ – continuent de compromettre la mise en œuvre de l'Accord. Nous appelons le Gouvernement à prendre des mesures urgentes pour y remédier, notamment en renforçant son appui aux mesures de prévention et de protection et en redoublant d'efforts pour lutter contre l'impunité. La Juridiction spéciale pour la paix a un rôle central à jouer, en tant qu'élément de l'architecture de justice transitionnelle établie en vertu de l'Accord final. Je salue la présence parmi nous de son président, M. Roberto Vidal. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2024/267), des membres de l'ancien secrétariat des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire ont exprimé certaines inquiétudes quant à la portée des travaux de la Juridiction. Nous encourageons les parties à régler leurs différends dans le cadre d'un dialogue constructif et ouvert.

S'agissant des dialogues de paix en cours, nous nous félicitons de la prolongation du cessez-le-feu avec l'Armée de libération nationale (ELN) ainsi que des

progrès réalisés en ce qui concerne la libération des détenus. Nous appelons maintenant l'ELN à tenir les engagements qu'elle a pris de protéger les populations civiles, de respecter le droit international humanitaire et de faire avancer un processus politique plus large.

Nous condamnons les récentes attaques du groupe nommé État-major central contre les populations civiles et les forces de sécurité. Ces attaques remettent en question son engagement de choisir la voie du dialogue plutôt que celle de la violence. Nous appelons ce groupe à faire preuve d'une réelle volonté d'œuvrer en faveur de la paix.

Comme l'a dit le Représentant spécial du Secrétaire général, faisons de 2024 une année de mise en œuvre. Le Royaume-Uni demeure déterminé à appuyer une paix générale et durable en Colombie.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, qui nous fera l'honneur de participer ce jeudi au Forum de la coopération internationale en Suisse pour évoquer le processus de paix colombien. Mes remerciements s'adressent également à M^{me} Sánchez Buitrago pour son intervention.

Je souhaite également exprimer ma gratitude au Ministre Murillo Urrutia, présent avec nous aujourd'hui, pour l'excellente collaboration avec les membres du Conseil lors du voyage en Colombie en février. À cette occasion, le Conseil a pu se rendre compte des efforts de paix en cours et de la manière dont le Gouvernement poursuit l'objectif d'une « paix totale » par le dialogue, un effort soutenu par la Suisse. Les discussions avec les différentes parties prenantes ont mis en évidence le désir de la population de parvenir à une paix durable dans l'ensemble du pays.

À cet égard, je voudrais souligner les trois points suivants.

Premièrement, la garantie de justice et de reddition des comptes pour les crimes commis est essentielle au succès du processus de paix. La Juridiction spéciale pour la paix est au cœur de ces efforts. La Suisse a dès lors organisé, hier, un événement avec le Président de cet organe, qui a permis de mieux comprendre les progrès, les opportunités et les défis liés à la promotion de la justice et de la réconciliation. Cet échange a également offert une plateforme pour répondre aux préoccupations des signataires de l'Accord de paix final. Le dialogue et la prise en considération approfondie de toutes les préoccupations des parties impliquées sont cruciaux afin de trouver une voie commune. En outre, tout en soulignant l'autonomie

de la Juridiction spéciale pour la paix, la Suisse appelle à une coordination renforcée entre les autorités compétentes pour assurer une préparation adéquate à la mise en œuvre de la justice réparatrice, avant que les premières peines ne soient prononcées.

Deuxièmement, la Suisse reste préoccupée par la poursuite des violences contre les groupes marginalisés, en particulier les peuples autochtones et afrocolombiens. La population colombienne a des attentes élevées quant aux processus de paix en cours ; il est donc crucial de traiter rapidement les questions de participation et de sécurité dans les territoires. Dans le but d'assurer et de promouvoir des garanties de sécurité pour les ex-combattants, la Suisse appelle à un renforcement de la coordination interinstitutionnelle. Concernant la réintégration des ex-combattants, nous saluons l'adoption du Programme global de réintégration et du système national de réintégration et appelons à leur mise en œuvre rapide. Les questions de réintégration doivent figurer dans les plans de développement municipaux et départementaux. Ce processus doit également être accéléré.

Troisièmement, la Suisse salue le renouvellement du cessez-le-feu bilatéral provisoire avec l'Armée de libération nationale pour 180 jours, malgré les difficultés rencontrées lors du dernier cycle de négociations. Nous appelons à la poursuite du dialogue lors du septième cycle de négociations. Nous prenons note avec inquiétude des récents actes de violence perpétrés par l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (EMC FARC-EP). Il est impératif que l'engagement explicite de l'EMC FARC-EP d'améliorer la protection des civils, comme convenu lors du dernier cycle de négociations, soit respecté et mis en œuvre. En tant que pays garant de ce processus, nous espérons que les négociations conduiront au rétablissement d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale et à la réalisation de nouveaux progrès.

La récente visite du Conseil de sécurité a mis en évidence l'importance d'un soutien continu du Conseil et de la communauté internationale pour parvenir à une paix durable en Colombie. Au-delà de cela, elle a également démontré l'influence positive qu'un Conseil de sécurité uni peut avoir sur un processus de paix.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, M. Ruiz Massieu, de son exposé d'aujourd'hui. Je remercie aussi M^{me} Marcela Sánchez Buitrago de son important exposé. Je salue également la participation du Ministre des relations extérieures de la Colombie à la présente séance.

Les États-Unis se sont félicités de l'occasion qui leur a été donnée de se joindre au Conseil durant son important déplacement en Colombie cette année. Et nous remercions le Gouvernement colombien d'avoir accueilli cette visite.

Les États-Unis réaffirment leur appui résolu à la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé en 2016. L'accélération des efforts en vue d'une mise en œuvre intégrale est vitale pour que la Colombie progresse sur la voie de la justice pour les victimes du conflit, ainsi que dans la réalisation de ses objectifs en matière de sécurité, de stabilité et de lutte contre les stupéfiants.

Nous nous félicitons de la poursuite du dialogue entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN), notamment du sixième cycle de négociations à Cuba, ainsi que du déploiement par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie d'une centaine d'agents à l'appui du Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu bilatéral. Nous nous réjouissons d'entendre que le Mécanisme contribue à atténuer le conflit et que le cessez-le-feu a été prolongé. Nous saluons les efforts déployés par la Mission de vérification pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord de paix qui n'ont pas encore été appliquées, notamment les dispositions relatives à l'égalité des genres.

Nous encourageons le Gouvernement colombien à continuer de consulter régulièrement diverses femmes et la société civile LGBTQI+ afin d'élaborer et de mettre pleinement en œuvre le premier plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité en Colombie et de veiller à ce que leurs droits et leurs vues soient pleinement pris en compte.

Nous nous félicitons également des progrès réalisés dans la mise en œuvre du chapitre consacré à la réforme rurale intégrale, qui constitue un volet fondamental de l'accord. Il faut faire davantage pour élargir l'accès à la terre, en particulier pour les communautés ethniques marginalisées.

Nous condamnons les actes de violence perpétrés par les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) les 16 et 17 mars contre des communautés autochtones dans la municipalité de Toribio (département du Cauca). Nous déplorons particulièrement le fait que la dirigeante communautaire Carmelina Ascué Yule a été tuée et que deux gardes autochtones ont été blessés. D'après certaines informations, des dissidents

des FARC l'ont attaquée, ainsi que d'autres personnes, à la suite de leurs protestations contre le recrutement forcé de mineurs par les groupes armés.

Par ailleurs, nous demeurons très préoccupés par l'augmentation de la violence dans des régions telles que les départements d'Antioquia, du Cauca, du Chocó, de Nariño et de Putumayo, qui menace particulièrement la sécurité et le développement des populations autochtones et afrocolombiennes.

Nous continuons de suivre les discussions entre le Gouvernement colombien et les FARC-EP. Les États-Unis continueront à attendre que davantage de progrès soient réalisés dans ce domaine avant d'envisager un nouvel élargissement du mandat de la Mission de vérification pour y inclure la surveillance du cessez-le-feu entre les FARC-EP et le Gouvernement colombien. L'accès humanitaire sans entrave, en particulier pour les organisations de déminage humanitaire, ainsi que la protection des civils, restent d'une importance primordiale.

L'ELN, les FARC-EP et Segunda Marquetalia sont toujours désignées comme des organisations terroristes étrangères en vertu de la législation américaine, ce qui démontre la solidarité des États-Unis avec les efforts déployés par la Colombie pour appuyer les victimes dans leur quête de vérité et de justice.

Les processus de paix antérieurs ont clairement montré qu'une stratégie de sécurité est essentielle pour faire pression sur les groupes armés illégaux afin qu'ils négocient de bonne foi et que leurs exactions ne restent pas impunies.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé détaillé. Nous saluons la participation du Ministre des relations extérieures de la Colombie à la présente séance.

La Colombie demeure à bien des égards un exemple singulier et inspirant. Son gouvernement a non seulement proposé spontanément de mettre en œuvre une série d'engagements difficiles en matière de réconciliation nationale, mais il a également demandé au Conseil de sécurité de suivre et de superviser ce processus. Nous gardons à l'esprit et saluons cette décision, ainsi que les efforts que continuent de déployer l'État colombien et tous les participants aux accords de paix. Nous espérons que c'est précisément dans ce contexte que les Colombiens ont perçu la visite du Conseil de sécurité en février.

Bien entendu, la visite du Conseil ne peut pas, à elle seule, régler les nombreux problèmes liés à la consolidation de la paix en Colombie, et ce n'était pas son but. Nous avons toutefois constaté que tous les participants sont conscients des problèmes et maintiennent un dialogue ouvert en vue de les régler le plus efficacement possible.

Nous prenons note de l'engagement sincère des autorités colombiennes en faveur de la pleine mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2024/267), le cadre juridique et institutionnel de l'Accord de paix final est enfin en place. Il reste à relever le défi le plus important, à savoir la mise en œuvre effective des dispositions de ce document.

Malheureusement, jusqu'à présent, le processus a avancé à un rythme lent, ce qui suscite des critiques justifiées de la part des signataires de l'accord, notamment les représentants des ex-combattants, et des victimes du conflit. Le niveau de violence armée reste extrêmement élevé. Nous condamnons les attaques et les tentatives d'assassinat dont font l'objet les ex-combattants, qui doivent bénéficier de garanties de sécurité adéquates et de possibilités de retour à la vie civile. Nous prenons également note des préoccupations des signataires de l'Accord de paix concernant les modalités de travail de la Juridiction spéciale pour la paix. Nous espérons que les désaccords seront réglés par le biais d'un dialogue inclusif tout en préservant l'indépendance de cet organe essentiel de la justice transitionnelle.

Selon nous, l'initiative prise par le Gouvernement du Président Petro d'engager un dialogue avec les milices armées dans le cadre de sa politique de « paix totale » a permis d'élargir le processus de consolidation de la paix et de le rendre plus complet. Dans le même temps, pour qu'il soit plus efficace et prévisible, il serait utile de disposer d'une feuille de route pour la politique de l'État définissant les tâches précises et un calendrier pour leur mise en œuvre.

La Russie a toujours plaidé en faveur de la participation de l'Armée de libération nationale au processus de paix, et nous constatons avec satisfaction que, globalement, l'accord de cessez-le-feu conclu avec ce groupe armé illégal est respecté. Nous saluons les efforts déployés par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour prévenir d'éventuels affrontements entre les parties dans le cadre du Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu.

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées dans les négociations avec les groupes dissidents des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, qui continuent de mener des attaques contre les civils, de procéder à des enlèvements et de recruter des mineurs, ce qui est inacceptable. Les populations autochtones et afrocolombiennes sont celles qui souffrent le plus des violences perpétrées par les groupes armés illégaux.

Les dirigeants autochtones du département du Cauca, qui sont récemment venus à New York pour la première fois, nous ont directement fait part de leurs préoccupations. Nous prenons acte de leurs appels, non seulement à la mise en œuvre du chapitre ethnique de l'Accord de paix final, mais aussi à octroyer aux populations autochtones un rôle plus important dans le dialogue avec les groupes armés, dont elles subissent les activités.

Nous soulignons que, quels que soient les progrès réalisés sur les différents volets de négociation, la mise en œuvre de l'Accord final de 2016 doit rester une priorité absolue et le point de référence pour tous les efforts de consolidation de la paix déployés par les autorités colombiennes.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie continuera d'apporter son appui au processus de paix en Colombie afin de le rendre durable et irréversible, ainsi qu'au travail de la Mission de vérification des Nations Unies, sous la direction de Carlos Ruiz Massieu.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et la Sierra Leone, et de mon pays, le Guyana.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé instructif et M^{me} Marcela Sánchez Buitrago de nous avoir fait part de ses vues. Nous saluons également la participation du Ministre des relations extérieures par intérim de la Colombie, S. E. M. Luis Gilberto Murillo Urrutia, et, par son intermédiaire, nous remercions le Gouvernement colombien des excellentes dispositions qu'il a prises lors de la visite du Conseil en février.

La Colombie offre un exemple positif de règlement d'un conflit grâce à un dialogue inclusif et à la mise en œuvre d'accords de paix, malgré la nature complexe et délicate du conflit. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana saluent les efforts déployés par le Gouvernement colombien en faveur de la pleine mise en œuvre

de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

La récente visite du Conseil a été l'occasion pour les membres de constater ces efforts par eux-mêmes et d'évaluer les défis et les possibilités que représente la mise en œuvre de l'accord de paix pour le Gouvernement et le peuple colombiens.

Nous saluons la priorité qui continue d'être accordée à la réforme rurale et prenons note des avancées réalisées dans ce domaine, notamment l'augmentation des ressources allouées aux projets de développement agricole, les progrès réalisés en ce qui concerne le cadastre et l'affectation de fonds destinés à soutenir des projets menés par des femmes. Nous nous félicitons également des mesures prises pour renforcer la participation des organisations afrocolombiennes à la réforme rurale. Nous appelons toutefois à davantage de progrès, notamment en ce qui concerne l'approbation du plan de santé rural. Il est essentiel de régler les problèmes fonciers pour faire avancer et pérenniser le processus de paix. Tout en saluant les efforts du Gouvernement à cet égard, nous notons les difficultés persistantes concernant l'adjudication définitive de terres aux bénéficiaires. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana demandent au Gouvernement d'intensifier ses efforts à cet égard.

L'absence de progrès substantiels dans la mise en œuvre du chapitre consacré aux questions ethniques reste une source de préoccupation. Nous constatons qu'au cours de la période considérée, seules 4 des 23 institutions chargées de la mise en œuvre avaient atteint les objectifs fixés dans le chapitre ethnique pour 2023. Nous saluons les efforts déployés pour accélérer la mise en œuvre de ce chapitre et soulignons qu'il importe de les intensifier afin d'obtenir des résultats concrets.

Nous nous félicitons également de l'achèvement du plan d'action national de la Colombie sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et attendons avec intérêt son lancement ce mois-ci. L'inclusion des femmes est un élément crucial des efforts de consolidation de la paix.

Nous saluons l'approche adoptée par le Gouvernement colombien visant à instaurer la paix grâce au dialogue avec les groupes concernés. Les négociations en cours entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale, ainsi que la prolongation du cessez-le-feu, sont des étapes positives pour le processus de paix.

Cependant, nous condamnons fermement les actes de violence commis par l'État-major central des

Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (EMC FARC-EP) contre des communautés autochtones, qui ont causé la mort d'un dirigeant autochtone. Nous prenons note de la décision du Gouvernement de suspendre le cessez-le-feu avec l'EMC FARC-EP dans certaines zones et nous continuerons de suivre la situation de près. Nous exhortons les parties concernées à reprendre le chemin de la paix dans l'intérêt du peuple colombien. Nous espérons voir de nouveaux progrès dans les pourparlers de paix avec d'autres groupes. Nous pensons que les accords conclus dans ce cadre conduiront à une diminution de la violence sur le terrain et à une amélioration de la situation humanitaire dans les zones concernées.

Nous saluons le travail et les progrès réalisés par la Juridiction spéciale pour la paix. Compte tenu de l'imminence des condamnations, nous appelons à un renforcement de la coordination entre le Gouvernement, la Juridiction spéciale pour la paix et les autres parties prenantes afin de faciliter leur application. Nous reconnaissons l'importance de la sécurité juridique pour les personnes relevant de la compétence de la Juridiction et la nécessité de rendre rapidement la justice pour les victimes. À cet égard, nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un dialogue constructif avec toutes les parties concernées dans le cadre de l'Accord de paix final.

La situation en matière de sécurité en Colombie continue de mettre en péril la mise en œuvre de l'accord de paix. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana condamnent les meurtres d'ex-combattants. Nous relevons que, depuis la signature de l'Accord final, 87 ex-combattants ont été tués alors qu'ils attendaient des mesures de protection ou qu'ils en bénéficiaient. Nous demandons instamment au Gouvernement colombien de redoubler d'efforts pour améliorer d'urgence les mesures de protection.

Nous condamnons également la violence persistante dont sont victimes les figures de la société civile, les défenseurs des droits humains et les communautés autochtones et afrocolombiennes, en particulier les femmes et les enfants. La poursuite de l'enrôlement d'enfants est également très préoccupante. Nous appelons tous les groupes armés à cesser immédiatement de recruter et d'utiliser des enfants.

Nous constatons avec inquiétude que les déplacements et confinements continuent à augmenter dans de nombreuses régions du pays, en particulier sur la côte pacifique et dans les régions frontalières. Nous saluons les efforts déployés pour remédier à ces problèmes et assurer la protection des populations déplacées de force. Les trois

membres africains du Conseil et le Guyana demandent instamment au Gouvernement de renforcer la présence et le contrôle de l'État sur tous les territoires afin d'assurer la sécurité et la protection de la population civile et de réduire l'insécurité dans le pays. C'est également essentiel pour pérenniser les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre de l'accord de paix et garantir la mise en œuvre de l'ensemble de ses dispositions.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil et le Guyana réaffirment leur plein soutien au Gouvernement et au peuple colombiens dans la mise en œuvre globale de l'Accord final ainsi qu'aux travaux importants de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, Carlos Ruiz Massieu, ainsi que M^{me} Marcela Sánchez Buitrago, pour leurs présentations. Je tiens aussi à saluer la présence ce matin du Ministre des relations extérieures de la Colombie, M. Luis Gilberto Murillo Urrutia, et je tiens également à le remercier pour l'organisation de la visite du Conseil de sécurité sur place au mois de février.

La France continue d'apporter tout son soutien au processus de paix en Colombie. La mise en œuvre intégrale de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable de 2016 est primordiale, et la France salue l'engagement résolu du Gouvernement colombien à cet égard. Elle l'encourage à poursuivre ses efforts pour que cet engagement se traduise par des changements concrets, tangibles et à brève échéance au bénéfice de l'ensemble de la population. Cela doit notamment être le cas dans les domaines du développement, de la réforme rurale, de l'accès à la terre, de la mise en œuvre du volet ethnique, de l'accord de paix et de la justice transitionnelle.

La France salue les efforts déployés par le Gouvernement colombien dans le cadre des négociations avec les groupes armés. La prolongation du cessez-le-feu avec l'Armée de libération nationale est un pas supplémentaire vers la paix en Colombie. Les négociations doivent se poursuivre avec le groupe autoproclamé État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (EMC FARC-EP), dans l'intérêt des communautés touchées par la violence, qui doivent en constater les bénéfices. La France se réjouit des progrès accomplis par la Juridiction spéciale pour la paix. La justice transitionnelle constitue un pilier central de l'accord de paix,

et il est important d'en maintenir l'équilibre fondamental. Les premières peines restauratives ouvriront un nouveau chapitre dans le cadre de la réconciliation. Il en va de l'intérêt des victimes comme des ex-combattants qui se sont engagés dans ce processus.

La Mission de vérification des Nations Unies joue un rôle essentiel dans le soutien multiforme à la mise en œuvre de l'Accord. Nous avons pu constater le travail remarquable effectué sur le terrain à l'occasion du déplacement des membres du Conseil au mois de février. Nous nous tenons prêts à examiner une prorogation du mandat de la Mission à la surveillance de la mise en œuvre des engagements qui seront pris à l'issue des discussions avec l'EMC FARC-EP. L'accord de paix en Colombie constitue un acquis historique, et sa pleine mise en œuvre, malgré les défis nombreux qui demeurent, doit lui permettre de continuer à être une référence en matière de processus de paix.

M. De la Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, ainsi que la représentante de la société civile, M^{me} Marcela Sánchez Buitrago, et à saluer la présence dans la salle du Ministre des relations extérieures de la Colombie, M. Luis Gilberto Murillo Urrutia, que je remercie également d'avoir contribué au succès de la visite du Conseil de sécurité.

Je tiens à souligner le travail accompli par les organisateurs de la visite du Conseil de sécurité en Colombie, qui ont élaboré un programme équilibré et complet. Les rencontres avec toutes les parties intéressées par la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable garantiront une vision globale et une plus grande transparence dans nos travaux. Cette visite doit encourager le Gouvernement et le peuple colombiens à continuer d'œuvrer en faveur d'une paix globale et inclusive. L'occasion précieuse que nous avons eu de rencontrer des représentants des victimes, des femmes, des jeunes et des groupes ethniques et raciaux nous encouragera à continuer de déployer des efforts constructifs pour relever les défis qui subsistent dans la mise en œuvre de l'Accord final. En écoutant leurs récits, nous avons pu donner un visage humain au processus de paix et à la quête de vérité et de justice, et reconnaître l'importance de la réconciliation nationale. Les Colombiens veulent la paix et le Conseil de sécurité doit rester attaché à cet objectif. Je salue les efforts déployés pour faire progresser la mise en œuvre de différents aspects

de l'Accord final et le nouvel élan donné au traitement de questions telles que la réforme rurale intégrale et le chapitre ethnique.

Il est encourageant de constater que l'on donne la priorité à des aspects tels que la mise en œuvre de la réforme rurale intégrale en allouant progressivement des fonds afin d'accélérer la mise à disposition de terres et le développement rural dans les régions touchées par la pauvreté et les inégalités. J'encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts afin de réaliser ces objectifs importants, tels que l'achèvement du premier registre foncier rural de la Colombie. Il est essentiel d'accélérer la mise en œuvre du chapitre ethnique, notamment par l'intermédiaire des comités de haut niveau qui surveillent la concrétisation des engagements visant à mettre en œuvre au moins 60 % des dispositions de ce chapitre d'ici à 2026.

Ma délégation est préoccupée par la persistance de la violence dans les zones rurales, qui risque d'entraver la pleine mise en œuvre des accords de paix. Il est capital que les initiatives de dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés progressent afin de mettre définitivement un terme à toutes les activités qui menacent la paix en Colombie et dans la région. Il faut mettre fin à la violence contre des figures de la société civile, en particulier des femmes. Les meurtres de défenseurs des droits humains, de dirigeants autochtones, de personnes d'ascendance africaine et de personnes vivant dans les zones rurales doivent faire l'objet d'enquêtes et leurs auteurs doivent être traduits en justice. Le nombre élevé de déplacements forcés touche de manière disproportionnée les communautés ethniques, qui représentent 67 % des personnes touchées, et c'est pourquoi la présence de l'État est essentielle dans ces régions.

Les résultats du sixième cycle de pourparlers entre l'Armée de libération nationale et le Gouvernement qui a eu lieu à Cuba sont encourageants. À cet égard, le travail du Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu et les mesures visant à prévenir d'éventuels affrontements armés sont essentiels. L'Équateur est certain que le système national de réintégration pourra être adopté et mis en place rapidement. Il sera essentiel de continuer à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la réintégration dans la vie civile des ex-combattants de l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire.

Enfin, je réaffirme notre soutien à l'Accord final de 2016, à ses institutions et au travail qu'accomplit la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie aux fins de sa mise en œuvre. Au cours de notre visite, j'ai

pu constater par moi-même le travail difficile accompli pour s'acquitter de leurs mandats, et j'espère donc qu'ils poursuivront dans cette voie.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé instructif et des contributions de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie au processus de paix dans le pays. Je remercie également M^{me} Marcela Sánchez Buitrago de son exposé et je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre des relations extérieures de la Colombie, M. Murillo Urrutia, qui se joint à nous aujourd'hui.

Ayant participé à la visite du Conseil de sécurité en Colombie en février, j'ai pu constater que le Gouvernement et le peuple colombiens aspirent ardemment à la paix en s'appuyant sur une mise en œuvre complète de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et de la politique de « paix totale », avec le soutien de la Mission de vérification et du Conseil. En tant que membre du Conseil, la République de Corée se sent encore plus responsable d'œuvrer à la réussite du processus de paix en Colombie. Nous nous félicitons des avancées récentes dans la mise en œuvre de l'Accord final et de l'initiative de dialogue de paix en cours avec différents groupes armés. Pour que le processus de paix en Colombie reste sur la bonne voie, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, nous félicitons le Gouvernement colombien pour sa volonté indéfectible de donner la priorité à une réforme rurale intégrale afin de s'attaquer directement aux causes profondes du conflit. L'allocation budgétaire importante accordée par le Gouvernement colombien en 2024 à l'Agence nationale des terres et au Ministère de l'agriculture et du développement rural, ainsi que sa décision de créer 200 comités régionaux pour la réforme rurale, ont jeté des bases favorables. Néanmoins, il convient de relever que sept ans après la signature de l'Accord final, les objectifs convenus en termes de régularisation foncière et de distribution des terres connaissent des retards importants, malgré les efforts en cours de l'Administration actuelle. L'action du Gouvernement colombien ne suffira peut-être pas à elle seule à relever ce défi. Nous appelons à une collaboration avec la société civile, le secteur privé et la communauté internationale afin de promouvoir la mise en œuvre globale de l'accord de paix ainsi qu'à la participation des organismes compétents des Nations Unies, y compris la Commission de consolidation de la paix. La Mission de vérification des Nations

Unies en Colombie pourrait apporter sa contribution en fournissant davantage d'informations à toutes les parties prenantes sur les objectifs trimestriels du processus de réforme agraire, les principales difficultés et les domaines de coopération possible par le biais des futurs rapports du Secrétaire général. La réforme agraire menée par la Corée dans les années 50, ainsi que son développement rural, qui a pris son essor dans les années 70, constituent des jalons importants qui ont fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui. Forts de cette expérience, nous travaillons avec le Gouvernement colombien pour appuyer ses efforts de développement rural, comme les présidents de nos deux pays en ont discuté en septembre dernier.

Deuxièmement, nous reconnaissons que le rôle de la Juridiction spéciale pour la paix est crucial pour la mise en œuvre de l'accord de paix final. Nous saluons les efforts de la Juridiction qui ont permis d'obtenir récemment de la part de participants au conflit, notamment d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) et de membres des forces de sécurité publique, la reconnaissance de leur responsabilité. Nous attendons également avec impatience les premières peines restauratives, qui seront bientôt prononcées. Cependant, malgré les progrès réalisés par la Juridiction, nous sommes préoccupés par les tensions récentes entre celle-ci et les anciens dirigeants des FARC-EP concernant la portée de l'amnistie et les priorités fixées pour les enquêtes. La justice transitionnelle doit être mise en œuvre, quels que soient les obstacles. Nous soulignons l'importance d'un dialogue constructif pour réduire les divergences entre la Juridiction, les anciens dirigeants des FARC-EP et les entités gouvernementales, grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général.

Enfin, la République de Corée s'est félicitée des progrès récents dans le cadre de l'initiative de dialogue de paix avec l'Armée de libération nationale (ELN), qui a permis de proroger le cessez-le-feu de 108 jours, de libérer 26 otages et de conclure un accord pour la création d'un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire destiné à appuyer le processus de paix avec l'ELN. Nous nous félicitons également de l'ouverture d'un processus de dialogue de paix avec Segunda Marquetalia. Malgré l'accord conclu en janvier sur la prorogation du cessez-le-feu entre le Gouvernement colombien et le groupe armé appelé État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (EMC FARC-EP), nous constatons que l'accord a été récemment suspendu en raison des violences perpétrées par l'EMC FARC-EP contre des communautés autochtones du département de Cauca. Nous restons préoccupés par toutes les formes

de violence infligées par les groupes armés aux civils, y compris les ex-combattants, les dirigeants sociaux, les populations ethniques et les femmes. Nous soulignons également l'importance que revêtent la mise en œuvre des dispositions de l'Accord final relatives à l'égalité des genres ainsi que les efforts déployés par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour intégrer une perspective de genre dans son mandat afin de garantir une participation pleine, égale, effective et en toute sécurité des femmes au processus de paix.

La République de Corée a pu parvenir à la paix et à la prospérité grâce l'appui de la communauté internationale, y compris celui de la Colombie, pendant la guerre de Corée. Gardant cela à l'esprit, nous réaffirmons notre engagement à continuer de travailler avec toutes les parties prenantes afin de créer un environnement propice à une paix durable en Colombie.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Ruiz Massieu et M^{me} Marcela Sánchez Buitrago de leurs exposés. Je souhaite également la bienvenue au Ministre des relations extérieures, Luis Gilberto Murillo Urrutia.

Au cours du débat public du Conseil sur la prévention des conflits le mois dernier (voir S/PV.9574), certains participants ont cité la Colombie comme un bon exemple de pays en voie de pacification. Le Japon soutient fermement et salue l'engagement continu de la Colombie en faveur d'une « paix totale », étayée par le concept de sécurité humaine, qui appelle à la protection et à l'inclusion de toutes les personnes et à la mise en place de mécanismes stables à cette fin. Les efforts de la Colombie s'illustrent également par l'approbation récente d'un plan stratégique pour la sécurité et la protection des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, ainsi que par les progrès de la réforme rurale intégrale qui attribue des terres aux personnes en situation de vulnérabilité, y compris les ex-combattants. Afin de poursuivre la mise en œuvre de la protection et de la réintégration des ex-combattants et de tous les autres acteurs, les institutions chargées de la sécurité et de la justice jouent également un rôle crucial. Dans cette optique, nous espérons que la Juridiction spéciale pour la paix, en collaboration avec toutes les parties concernées, trouvera un moyen de surmonter les récents obstacles, dont fait état le Secrétaire général dans son rapport (S/2024/267).

Nous nous félicitons des progrès accomplis s'agissant du plan d'action national sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et les dispositions relatives à l'égalité des genres de l'Accord final pour la fin

du conflit et la construction d'une paix stable et durable. La participation pleine, égale, effective, véritable et en toute sécurité de tous les acteurs au processus de paix, y compris à la négociation, à la médiation et à la réconciliation, contribue à l'édification d'une société résiliente. Le Japon réaffirme que les réformes et les plans figurant dans l'Accord final et dans d'autres accords de cessez-le-feu doivent être articulés en stratégies concrètes aux niveaux local et communautaire, afin d'être mis en œuvre de manière efficace sur le terrain. L'importance de cette approche a été réaffirmée au cours de la visite du Conseil en Colombie en février. Les stratégies concrètes doivent tenir compte des points de vue des parties prenantes et des bénéficiaires, notamment les victimes, les communautés rurales, les populations ethniques, les ex-combattants et tous les autres Colombiens, les femmes comme les hommes, afin que tous ces acteurs puissent bénéficier des retombées positives du processus.

En ce qui concerne les négociations de paix en cours, le Japon se réjouit du lancement du processus de dialogue de paix entre le Gouvernement et la Segunda Marquetalia et de la prorogation de l'accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale. Cela inclut la suspension des enlèvements avec demande de rançon, qui doit être fermement maintenue. Le Japon se félicite de l'appui que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie apporte à l'action de la Colombie pour promouvoir le dialogue. Pour terminer, nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la Colombie et à son peuple qui s'efforce de pérenniser la paix.

M^{me} Blokari Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Ruiz Massieu et M^{me} Sánchez Buitrago de leurs exposés. Je voudrais également me joindre aux autres membres pour souhaiter la bienvenue à S. E. le Ministre Murillo Urrutia à la présente séance.

Au cours de la visite du Conseil en Colombie en février, le Gouvernement a assuré les membres de son engagement à mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et à instaurer une paix globale et inclusive dans le pays. Nous prenons acte des efforts continus du Gouvernement à cet égard et saluons le courage et la détermination dont le peuple colombien fait preuve pour tenter de régler des problèmes persistants et profondément enracinés. Nous nous félicitons en particulier des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme rurale intégrale, un aspect fondamental de l'Accord.

Dans le même temps, nous encourageons la poursuite d'une action rapide et concrète pour traduire en résultats tangibles les politiques et les plans du Gouvernement visant à mettre en œuvre les différents chapitres de l'Accord, en particulier les dispositions relatives à l'égalité des genres. La protection des civils est un domaine qui requiert d'urgence de telles mesures. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'augmentation signalée des violations graves commises contre les enfants, notamment leur recrutement et leur utilisation par des groupes armés. Cela doit cesser. Nous demandons l'arrêt immédiat de toutes les violences contre la population civile, y compris toutes les formes de violences sexuelles et fondées sur le genre. Les événements survenus dans le Cauca il y a trois semaines nous rappellent de manière cinglante aux problèmes de sécurité, soulignant l'urgence de mettre en œuvre les garanties de sécurité prévues pour protéger les communautés autochtones et afrocolombiennes, ainsi que les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes LGBTQ+, les défenseurs des droits humains, les artisans de la paix et les figures de la société civile, entre autres. À cet égard, nous attendons avec intérêt la discussion, vendredi, du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Dans le cadre de leurs délibérations avec la communauté internationale concernant les plans à long terme, les parties doivent s'engager à renforcer la protection des civils. Le cessez-le-feu doit être assorti de mesures concrètes qui profiteront aux communautés.

Les populations rurales continuent de souffrir de manière disproportionnée tant des conflits que des retards de développement, en particulier là où la présence de l'État est insuffisante. Accroître la présence intégrée de l'État et des services de l'État sur l'ensemble du territoire national n'est pas seulement crucial pour la bonne exécution de l'Accord final, c'est aussi indissociable de l'aboutissement des efforts entrepris pour régler le conflit armé qui perdure en Colombie. Dans ce sens, nous félicitons le Gouvernement qui s'emploie à promouvoir les initiatives de dialogue dans le cadre de sa politique de « paix totale ». L'annonce du plus long cessez-le-feu jamais conclu avec l'Armée de libération nationale est un pas important dans la bonne direction.

Je voudrais également évoquer brièvement les travaux de la Juridiction spéciale pour la paix. Avant le prononcé des premières peines restauratives, un dialogue constructif entre toutes les parties concernées sera primordial pour aplanir les difficultés liées à la portée de ses travaux. Nous encourageons le Gouvernement à lui fournir l'appui requis et invitons la Juridiction spéciale à ne pas oublier la responsabilité singulière qui est la

sienne: rendre justice rapidement et garantir la sécurité juridique. Elle doit remplir son rôle historique de composante judiciaire du système de justice transitionnelle, y compris pour poursuivre en justice les cas de violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment dans le cadre de l'affaire 11. Ce faisant, elle peut être un exemple de meilleures pratiques non seulement pour la Colombie mais pour toute la région, voire pour le monde entier. La justice et les réparations pour les victimes relèvent pleinement des situations d'après-conflit, dont elles sont une composante cruciale. Sans justice, il ne peut y avoir de paix véritablement durable.

Je conclurai en disant que les membres du Conseil, durant leur mission en Colombie, ont pu constater l'ampleur des effets que le conflit a eus sur l'environnement, sa victime silencieuse. La Slovaquie est donc très favorable à ce que la question transversale des risques de sécurité liés au climat soit intégrée dans le contexte plus large du processus de paix et de la mise en œuvre de l'Accord final.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je salue la présence du Ministre colombien des relations extérieures à notre séance et je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, de son exposé. J'ai aussi écouté avec attention l'exposé de la représentante de la société civile.

En février, les membres du Conseil ont effectué une visite couronnée de succès en Colombie. Je saisis cette occasion pour remercier le Gouvernement colombien de son accueil chaleureux et des arrangements soigneusement réfléchis qu'il a pris. Mes remerciements vont également au Guyana, Président du Conseil à l'époque, pour son organisation minutieuse, ainsi qu'au Royaume-Uni et à la Suisse, corédacteurs chargés du dossier colombien, pour leur travail considérable. Au cours de cette visite, les membres du Conseil ont pu constater les progrès importants réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en Colombie, ainsi que dans la promotion du cessez-le-feu et des pourparlers de paix. Nous avons vu la ferme détermination des parties colombiennes à faire avancer le processus de paix, mais aussi les difficultés qu'elles rencontrent dans l'application de l'Accord et les nombreux risques et défis qui persistent.

Qu'il s'agisse de la mise en œuvre de l'Accord final ou de la promotion du concept de « paix totale », les parties colombiennes doivent renforcer leur confiance et leur unité, tirer les enseignements de leurs expériences, recenser les causes profondes des problèmes et formuler des politiques et initiatives qui correspondent aux réalités du

pays, répondent aux besoins des diverses parties prenantes et puissent être concrètement mises en œuvre. La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, doit tirer parti de ce déplacement pour réexaminer ses délibérations et son appui au processus de paix en Colombie ces dernières années. Cela permettra d'optimiser et d'ajuster les démarches et politiques pertinentes en fonction de l'évolution de la situation et des besoins réels du pays, afin de lui apporter un soutien plus ciblé. Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, nous devons promouvoir le développement national et œuvrer en faveur d'une paix durable. D'après les informations fournies par le Gouvernement colombien et des représentants de divers secteurs de la société au cours de notre visite, si la mise en œuvre de l'Accord ne répond pas aux attentes, c'est notamment à cause de progrès insuffisants dans des domaines clés tels que la réforme rurale, la distribution des terres et la réintégration des ex-combattants. Nous encourageons le Gouvernement colombien à continuer d'augmenter ses investissements dans ces domaines et espérons que ces efforts jetteront des bases solides propres à faire avancer le processus de paix. Dans le même temps, nous avons conscience que l'exécution des politiques pertinentes du Gouvernement reste confrontée à des difficultés nombreuses et variées. Nous espérons que, conformément à son mandat, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie apportera un soutien accru à la Colombie à cet égard et coordonnera ses efforts avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission de consolidation de la paix et d'autres organismes, ainsi qu'avec les partenaires régionaux et internationaux, afin de créer des synergies.

Deuxièmement, nous devons promouvoir le processus de dialogue et de réconciliation et consolider la dynamique de paix. Nous nous félicitons que le cessez-le-feu entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN) ait été de nouveau prolongé et nous espérons que la septième série de pourparlers entre les deux parties donnera lieu à des progrès. Nous notons que, même si le cessez-le-feu entre le Gouvernement colombien et l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire a connu des revers, l'attachement des deux parties aux pourparlers de paix reste inentamé. Nous saluons également l'annonce récente, par le Gouvernement colombien, de l'ouverture de discussions avec d'autres groupes armés. La Chine espère que les parties colombiennes feront montre de la volonté et de la détermination requises pour engager des négociations pacifiques, atténuer les conflits et la violence, créer

une atmosphère propice au dialogue et à la concertation, et continuer de consolider et d'accroître l'efficacité de ces pourparlers.

Troisièmement, il faut s'efforcer concrètement d'améliorer les conditions de sécurité, afin que toutes les parties croient davantage à la paix. Le rapport du Secrétaire général (S/2024/267) indique que la violence et le conflit armé persistent dans certaines régions de Colombie, où ils menacent la sécurité de la population et perturbent les activités sociales. Certains ex-combattants ont fait l'objet d'attaques répétées. Un environnement sûr et stable est particulièrement important pour que tous les segments de la population fassent davantage confiance au processus de paix. La Chine est favorable à ce que le Gouvernement colombien mette intégralement en œuvre les politiques de sécurité pertinentes, continue de déployer des forces de sécurité dans les anciennes zones de conflit où un contrôle effectif fait défaut, et renforce la protection des femmes, des enfants, des minorités ethniques et des ex-combattants.

Dans leurs déclarations, le Représentant spécial Ruiz Massieu et de nombreux membres du Conseil ont évoqué le processus de justice transitionnelle en Colombie. La Chine considère qu'il est crucial de promouvoir la justice transitionnelle pour instaurer la justice et faire progresser la paix et la réconciliation. Nous espérons que la Juridiction spéciale pour la paix accélérera ses travaux et rendra son premier jugement dans les meilleurs délais.

La Chine félicite la Mission de vérification du travail important qu'elle accomplit, sous la direction de M. Ruiz Massieu, pour promouvoir le processus de paix en Colombie. Nous sommes prêts à continuer d'aider la Mission et les partenaires régionaux et internationaux à apporter soutien et assistance à la promotion d'un processus dirigé et contrôlé par les Colombiens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

Avant tout, je tiens à remercier le Représentant spécial Carlos Ruiz Massieu de son exposé complet. Je salue la participation à notre séance du Ministre colombien des relations extérieures, M. Luis Gilberto Murillo Urrutia, et je remercie le Gouvernement colombien de son hospitalité durant la visite du Conseil de sécurité en février. Je sais également gré à Marcela Sánchez Buitrago de son témoignage éloquent, et je salue le travail indispensable dont s'acquitte son organisation pour défendre

les droits humains et la justice des personnes de genre variant en Colombie.

Malte félicite la population colombienne de sa détermination à rester sur la voie d'une paix durable, et salue les importants progrès réalisés par le Gouvernement colombien dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous comptons sur une application accrue de l'Accord, via des mesures rapides et concrètes sur le terrain, afin qu'il puisse donner des résultats tangibles et porteurs de transformations. Cela ne pourra être obtenu qu'avec une participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes et des personnes autochtones, afrocolombiennes et LGBTQI+.

Malte félicite le Gouvernement de ses efforts pour atténuer la violence en engageant le dialogue avec les groupes armés. Nous accueillons favorablement les pourparlers de paix en cours entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale, ainsi que la nouvelle série de pourparlers entre le Gouvernement et l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire. Il faudra impérativement veiller à ce que les avancées engrangées par ces pourparlers ne soient pas éclipsées par la violence. Dans ce sens, il est crucial que les parties s'emploient à renforcer leurs engagements en matière de protection des civils, y compris les enfants, et qu'elles prennent des mesures concrètes qui bénéficient immédiatement aux communautés touchées par le conflit. Cela passe notamment par le renforcement de la présence intégrée de l'État sur l'ensemble du territoire colombien.

Des garanties de sécurité doivent être mises en place pour protéger les personnes qui participent au processus de paix ou qui sont exposées à des risques de violence, de discrimination ou de coercition. Cela concerne en particulier les ex-combattants, les figures de la société civile, les défenseurs des droits humains, les femmes, les peuples autochtones et les personnes LGBTQI+.

Plus de 1 200 défenseurs des droits humains et figures de la société civile ont été tués en Colombie depuis 2016, dont 150 en 2023. Nous saluons les progrès réalisés en vue du lancement du premier plan d'action national sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que son approche intersectionnelle liée aux questions aux questions ayant trait aux personnes LGBTQI+ et aux populations ethniques. Nous demandons instamment au Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains. La priorité doit être

donnée à des enquêtes et des poursuites efficaces pour les crimes commis contre ces groupes.

Malte est préoccupée par l'augmentation considérable du nombre de violations graves commises contre des enfants, qui sont décrites en détail dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363). Nous constatons avec préoccupation que les enfants autochtones et afro-colombiens sont particulièrement touchés, notamment en raison de l'augmentation du nombre des viols et d'autres formes de violence sexuelle, dont les filles autochtones et afro-colombiennes sont victimes de manière disproportionnée. Toutes les parties doivent immédiatement mettre fin aux meurtres et aux mutilations d'enfants et prendre toutes les mesures nécessaires pour les protéger, notamment en cessant d'utiliser les mines terrestres. En outre, nous demandons instamment aux groupes armés de mettre fin aux enlèvements, au recrutement et à l'utilisation d'enfants et appelons à la libération immédiate de tous les enfants qui se trouvent dans leurs rangs. Nous appelons au renforcement des programmes de prévention en faveur de ces enfants et demandons aux autorités de mener des enquêtes et des poursuites contre tous les auteurs de ces violations.

Malte se félicite des progrès importants réalisés par la Juridiction spéciale pour la paix. Je salue la présence parmi nous de M. Roberto Vidal, Président de la Juridiction spéciale pour la paix. Nous espérons que des peines restauratives seront prononcées rapidement pour que les victimes du conflit puissent bénéficier de la justice transitionnelle. Nous exhortons les parties à s'engager dans un dialogue constructif pour surmonter les obstacles rencontrés dans le cadre de l'accord.

Pour terminer, à l'occasion de cette journée importante au cours de laquelle les Colombiens et les Colombiennes se souviennent des victimes du conflit, Malte salue les progrès réalisés jusqu'à présent et réaffirme son plein appui au processus de paix en Colombie. Nous attendons avec intérêt la poursuite de la mise en œuvre de l'accord de paix pour garantir une paix pérenne à tous les Colombiens et à toutes les Colombiennes.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la Colombie.

M. Murillo Urrutia (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, de votre appui. Nous remercions M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de son action et de son rôle de chef de file pour instaurer la paix en Colombie. Nous remercions les membres du Conseil de sécurité et avons pris bonne note de leurs recommandations. Nous remercions également M^{me} Marcela Sánchez Buitrago, Directrice exécutive de Colombia Diversa et représentante de la société civile à la présente séance, du rôle de premier plan qu'elle joue en Colombie pour promouvoir l'inclusion, un objectif que notre gouvernement appuie également, ainsi que de son exposé et de ses réflexions.

La Colombie est un exemple au niveau mondial. Nous sommes venus au Conseil de sécurité pour parler de paix et non de guerre. Les instructions du Président Gustavo Petro Urrego et de la Vice-Présidente Francia Márquez Mina visent à promouvoir la paix, la vie et la démocratie dans un contexte de justice sociale et d'inclusion pour les populations des territoires historiquement marginalisés de la Colombie et dans la perspective d'une politique étrangère féministe. Le succès de la Colombie dans sa quête de paix sera également le succès de l'Organisation des Nations Unies.

En tant que pays, nous reconnaissons et saluons l'appui unanime de la communauté internationale, représentée au sein du Conseil de sécurité, à la politique de paix totale de notre gouvernement et à la société colombienne en général. Cet appui s'est exprimé tout particulièrement lors de la visite que les membres du Conseil ont effectuée dans notre pays en février, au cours de laquelle j'ai eu l'honneur de les accompagner avec d'autres responsables de notre gouvernement.

Aujourd'hui, le 9 avril, la Colombie commémore la journée nationale de mémoire et de solidarité avec les victimes du conflit armé interne. L'objectif de cette journée est de reconnaître les victimes, de se souvenir d'elles et d'honorer leur mémoire. Elles seront toujours le centre de gravité de la paix.

Sur ce point, je voudrais mentionner tout particulièrement le juge Roberto Vidal, Président de la Juridiction spéciale pour la paix, qui est avec nous aujourd'hui dans cette salle. Hier, il a expliqué précisément à ses équipes l'approche transitionnelle de ce tribunal, qui est centrée sur les victimes et la justice réparatrice. Je suis d'accord avec M. Carlos Ruiz Massieu que l'élection d'une nouvelle Procureure générale en Colombie est une occasion très importante de faire avancer la lutte contre l'impunité, parce qu'il est impératif que cette lutte contre l'impunité donne lieu à des réparations pour les victimes et permette d'instaurer la paix. Il s'agit également d'une période très

favorable en raison des relations harmonieuses avec les différents tribunaux du système juridique colombien, ce qui est essentiel pour avancer sur la voie de la paix, comme cela a été dit à la présente séance.

Les membres du Conseil ont pu constater directement les défis qui restent à relever en Colombie. La paix en Colombie implique de reconnaître la diversité des territoires de notre pays. La paix implique de reconnaître les multiples groupes sociaux, ethniques et linguistiques qui composent le pays, d'où l'importance du chapitre ethnique de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Les membres du Conseil ont eu l'occasion de visiter un secteur territorial de formation et de réintégration dans le département de Caquetá et de s'entretenir avec les communautés de la région côtière du Pacifique colombien. Ils ont visité des territoires où des affrontements armés avaient eu lieu et où se construisent aujourd'hui la paix et l'espoir. Ils ont pu constater par eux-mêmes la diversité de la réalité colombienne, comme l'a souligné M^{me} Marcela Sánchez Buitrago. Compte tenu de cette réalité diverse, les politiques visant à parvenir à la paix doivent être innovantes et placer la diversité et la réalité de nos territoires et des groupes de population historiquement stigmatisés et marginalisés au centre de leurs analyses.

Nous condamnons toute action contre la population civile par des groupes en marge du système légal, car ce sont ces civils qui sont touchés de manière disproportionnée par les conséquences de la guerre. C'est pourquoi nous nous efforçons de transformer les causes structurelles de la violence dans le pays, afin de transformer la vie et la réalité des territoires.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord de paix historique de 2016, nous réalisons des progrès décisifs. Depuis le début du mandat de cette administration, le Gouvernement a procédé à l'adjudication de près de 800 000 hectares de terres aux paysans, aux communautés indigènes ou d'ascendance africaine, aux victimes du conflit armé et, en particulier, aux personnes déplacées.

Récemment, le Gouvernement a alloué près d'un demi-milliard de pesos colombiens à la Juridiction spéciale pour la paix en vue de la renforcer et de l'aider à remplir son mandat consistant à rendre la justice, à mettre au jour la vérité et à accorder des réparations aux victimes, entre autres progrès importants. Des dotations budgétaires sans précédent ont également été allouées à la mise en œuvre de la réforme rurale intégrale. Ces actions

visent à répondre aux lignes directrices établies dans l'accord de paix de 2016, dans le cadre du plan de développement national intitulé « Colombia, potencia mundial de la vida » (Colombie, puissance mondiale en faveur de la vie) et de notre politique de « paix totale ».

Nous reconnaissons toutefois qu'il nous reste de nombreux défis à relever avant que l'Accord final soit pleinement mis en œuvre et que la paix totale soit instaurée dans le pays – défis que le Conseil a également identifiés et mentionnés ici. Ces défis, notre gouvernement s'y attaque à titre prioritaire. Dans ce cadre, nous sommes conscients de l'importance de garantir la vie et la sécurité des ex-combattants, des figures de la société civile, des communautés autochtones et d'ascendance africaine, des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers et des personnes déplacées, en particulier les enfants, les adolescents et les jeunes. Les signataires de l'accord de paix jouent un rôle essentiel pour la viabilité même de l'accord.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil, – et nous soumettrons officiellement cette proposition à son examen –, d'inviter les signataires de la paix, en tant que Hautes Parties contractantes à l'Accord final de 2016, à participer périodiquement à ces séances.

Le message que je souhaite transmettre au Conseil aujourd'hui est que le Gouvernement du Président Gustavo Petro Urrego et de la Vice-Présidente Francia Márquez est déterminé à venir à bout de la violence et à avancer vers une Colombie en paix.

En ces temps agités, marqués par des manifestations de violence et des guerres, la Colombie se propose d'être un pays qui promeut la vie, la paix et la réconciliation. Et nous y travaillons avec conviction, parce que beaucoup d'entre nous sont originaires de ces territoires et ont été, à un moment donné, des victimes. Notre expérience sera toujours à la disposition du Conseil. En tant que pays, nous sommes sensibles au consensus unanime de la communauté internationale, démontré une fois de plus aujourd'hui au Conseil, en faveur de la paix en Colombie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 35.